

ICANN74 | Forum de politiques – Discussions du GAC : préparation pour la réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN
Mardi 14 juin 2022 – 09h00 à 10h00 AMS

GULTEN TEPE : Merci. Bonjour à tous. Bienvenue à cette séance du Conseil d'administration de l'ICANN et le GAC.

Sachez que cette séance est régie par les normes de conduite attendues de l'ICANN. Les questions et les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans la fenêtre questions-réponses.

Si vous assistez à distance et vous voulez parler, levez la main sur Zoom pour prendre la parole. Les participants à distance auront le droit d'activer leur micro lorsqu'ils sont appelés ; les participants sur place utiliseront un micro physique pour parler.

Veuillez indiquer votre nom pour les enregistrements et parlez à un rythme raisonnable. Les participants sur place pourront prendre un récepteur ou utiliser leurs propres écouteurs pour suivre l'interprétation.

Maintenant, je passerai la parole à la présidente du GAC Manal Ismail.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Bonjour à tous. Bonjour à tous ceux qui sont présents dans la salle et ceux qui suivent à distance. Nous nous préparons aujourd'hui pour notre réunion bilatérale avec le Conseil d'administration. Cette séance durera une heure et c'est le moment où nous allons passer en revue les questions que nous avons déjà adressées au Conseil d'administration. Et nous allons donc peaufiner ces questions avant notre rencontre avec le Conseil d'administration.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plait ?

Alors, tout d'abord, je vais vous donner quelques informations de contexte par rapport à nos réunions bilatérales avec le Conseil d'administration, et cela notamment pour les nouveaux arrivants au GAC, pour qu'ils puissent comprendre un petit peu de quoi il s'agit. Et ensuite, nous allons passer en revue les questions que nous avons adressées au Conseil d'administration.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Les réunions bilatérales du GAC avec les autres groupes de la communauté sont un aspect important et régulier des réunions publiques de l'ICANN. Pendant les deux dernières années, ces réunions bilatérales ont été des points de rencontre importants pour préserver, donc, notre connexion avec les membres du

Conseil d'administration ainsi qu'avec d'autres groupes de la communauté, organisations de soutien et comités consultatifs. Ces réunions nous permettent également de mettre l'accent sur des domaines ou des aspects que nous allons inclure dans nos communiqués et nous permettent également d'être au courant ou de mettre, pardon, les autres membres au courant des aspects ou des éléments qui sont importants pour le GAC et des aspects qui pourraient apparaître dans nos communiqués.

Récemment, le GAC a mis en place un système de programmes par problématique ou par thématique ciblée, pour éviter des discussions non préparées. Et donc, grâce à cette nouvelle démarche, nous pouvons avoir un agenda mieux ciblé sur des questions et des problématiques qui nous intéressent. Et de cette manière, tout le monde peut venir préparé pour participer activement à la discussion.

Cette séance avec le Conseil d'administration est une opportunité pour nous de confirmer donc les sujets que nous leur avons adressés.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Comme je vous l'avais dit, cette séance avec le Conseil d'administration aura lieu mercredi.

Voici sur l'écran l'ordre du jour de notre réunion. Il y aura donc les

présentations, les introductions, ensuite les discussions sur trois problématiques principales. Le SSAD « léger » - et je vais rentrer dans le détail dans la diapo suivante. Il y a donc un suivi par rapport au point d'intérêt public. Nous allons voir également après s'il y a d'autres questions que l'on souhaiterait incorporer à cet ordre du jour.

Diapo suivante.

Comme je vous l'avais dit, trois problématiques principales qui ont été identifiées par les membres du GAC pour ses discussions avec les membres du Conseil d'administration.

Tout d'abord, le SSAD « léger ». SSAD veut dire « Système normalisé d'accès et de divulgation de données ». Il y a eu donc des discussions par rapport à la mise en place d'un tel système. Maintenant, l'idée, c'est d'avoir une version un peu plus légère de ce système. On en a entendu parler hier, pendant nos discussions. Donc cette version légère, entre guillemets, de ce Système normalisé d'accès et de divulgation des données d'enregistrement gTLD non publiques s'occupe justement des données d'enregistrement non publiques.

Ensuite, il y a des initiatives qui ont été donc soumises à notre considération par rapport à d'autres solutions qui pourraient être mises en place. Et donc nous voulons en parler.

Ensuite, le point suivant, c'est l'exactitude des données d'enregistrement.

Et le troisième point, c'est un suivi concernant le cadre d'intérêt public mondial. C'est un cadre qui a été créé par le Conseil d'administration afin de proposer à la communauté, donc, cette possibilité si la communauté en a besoin.

Nous avons quelques questions pour le Conseil d'administration et cela fait partie-- donc d'une part, la discussion par rapport à l'inclusion. Nous nous sommes intéressés à savoir ce que le Conseil d'administration en pense.

Et diapo suivante, s'il vous plait.

Alors, tout d'abord, nous avons donc le Système normalisé d'accès et de divulgation des données d'enregistrement gTLD non publiques. La solution « légère », la priorisation ou l'établissement de priorités, et quelles sont les solutions qui sont proposées.

Alors, première question. Comment le Conseil d'administration peut-il s'assurer qu'une évaluation d'un concept léger du SSAD puisse être complétée de manière opportune ? Et deuxièmement, est-ce que le Conseil d'administration est conscient, et si c'est le cas, quelles sont ses idées par rapport aux propositions présentées par la communauté concernant la mise en œuvre de

systèmes de divulgation de donnée qui soient conformes au RGPD ? Voilà donc les deux questions. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Est-ce qu'il y a la possibilité d'ajuster un petit peu ces questions ?

Je regarde pour voir s'il y a des demandes d'intervention des participants à distance. Il y a une demande. Pär, s'il vous plait.

PÄR BRUMARK, VICE-PRÉSIDENTE : C'est une question pour après.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup. Bien noté.

Je pense que nous pouvons confirmer ces deux questions.

Nigel, allez-y. vous demandez la parole.

Royaume-Uni :

Bonjour à tous. Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni.

Par rapport aux questions, je n'ai rien à dire par rapport à ces questions. Il n'y a rien de mauvais par rapport aux questions.

Nous demandons au Conseil d'administration de nous dire ce qu'ils en pensent de ce système « léger ». Et ce système est une adaptation du SSAD lui-même. Je pense qu'ici l'inquiétude du

Royaume-Uni concerne le fait que même si l'on apprécie, bien sûr, cette idée d'un SSAD « léger », même s'il y a des évaluations en cours dans les six semaines à venir de ses fonctionnalités et de comment cela pourrait nous aider - tout cela est positif - mais notre inquiétude concerne notamment le fait que, après ce processus, nous devrions pouvoir avoir une discussion pour voir si on met en place le SSAD « léger » ou bien si nous souhaitons mettre en place un modèle plus large.

Il faudrait voir quelle sera la séquence du processus de prise de décision. Et c'est une inquiétude pour nous, parce qu'il y a beaucoup d'efforts qui sont consentis pour aboutir à une solution. Et nous devons nous assurer que, finalement, nous puissions obtenir l'accès à ces informations, que les agences d'application de la loi puissent être capables d'accéder aux informations dont ils ont besoin. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Nigel. Est-ce que vous souhaitez ajouter une troisième question, ou bien souhaitez-vous intervenir au moment de la discussion ? Et merci beaucoup de m'avoir rappelé d'expliquer comment la séance se déroule pour les nouveaux arrivants au GAC.

Normalement, nous passons en revue les questions une par une,

nous recevons des réponses de la part des membres du Conseil d'administration, et ensuite on demande aux membres du GAC s'il y a des commentaires de suivi. À ce moment-là, les membres peuvent formuler des commentaires, un ou deux commentaires, en fonction du temps qui nous reste et en fonction de la réponse donnée à notre question par les membres du Conseil. Mais normalement, il y a de la place pour un ou deux commentaires.

Donc, Nigel, souhaitez-vous faire un commentaire verbalement pendant la séance ou souhaitez-vous ajouter une troisième question ?

Royaume-Uni :

Merci beaucoup. En fonction de ce qui sera dit pendant la séance, je pourrais intervenir verbalement, oralement.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci. Je vais prendre note de votre intérêt à intervenir pendant le moment de la discussion de ces questions. Si vous ou si quelqu'un d'entre vous souhaite intervenir pendant la discussion, n'hésitez pas à me le dire. Donc, en fonction du temps dont on disposera, nous pouvons donc accepter un ou deux commentaires.

Y a-t-il d'autres remarques par rapport au SSAD « léger ». Le

Brésil, s'il vous plait.

BRÉSIL :

Je comprends tout à fait qu'il y a des questions par rapport à la portée et aux implications du SSAD « léger » et de ce système. Et c'est pourquoi je comprends que cette preuve de concept est proposée.

Je me demande s'il nous faudrait peut-être parler des délais de ce processus et de la nature de ce processus. Serait-il approprié de demander au Conseil d'administration comment il voit l'utilité de cet exercice ou la portée de cet exercice ? Parce que j'ai compris que cette preuve de concept a un objectif très limité de tester si les hypothèses de base sont vraies ou pas. Mais ensuite, on ne sait pas trop quelles seraient les alternatives.

Je ne sais pas si on devrait peut-être aller un petit peu au-delà et poser une question par rapport au délai ou à l'opportunité ; quels sont les points de vue du Conseil d'administration par rapport à cette preuve de concept qui est mise en place.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, le Brésil.

Rob, est-ce que vous avez pu capturer l'essence, l'esprit de la question par rapport à la portée et au système ?

ROBERT HOGGARTH : Oui. J'essaierai de le faire, Manal, merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci. Je vois que Julia lève la main, allez-y.

JULIA CHARVOLEN : Oui, merci, Manal. On a une question de Gemma sur le chat.

Elle dit : « Bonjour, serait-il possible de préciser la deuxième question B ? Porte-t-elle sur d'autres initiatives en dehors de la préparation pour le SSAD ? Connaissez-vous en des initiatives de la sorte ?

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci. Merci, Gemma pour cette question.

Que je sache, il y a quelques initiatives communautaires. Mais pour les collègues qui ont rédigé la question, je vais leur demander de me corriger, si besoin.

Une de ces initiatives a été présentée au GAC. Et on nous a demandé une réunion bilatérale avec le GAC. C'était avec peu de préavis et on n'a pas pu trouver d'heures disponibles dans l'emploi du temps du GAC pour le faire. Et nous nous sommes dit

qu'on pourrait peut-être le faire à travers une téléconférence plus tard. Donc, je pense que c'est une question plutôt générale pour le Conseil d'administration. Je ne pense pas que l'on allait entrer dans les détails.

Que je sache, il y a au moins quelques initiatives de la communauté par contre. Laureen, je la vois qui acquiesce. Donc merci.

J'espère avoir répondu à la question, Gemma. Oui, allez-y. Vous levez la main.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, merci, Manal. J'ai déjà écrit sur le chat. Mais je souhaiterais intervenir très rapidement.

C'est une question toute courte, mais je voulais comprendre le contexte parce que je n'ai pas participé à la préparation. Je n'avais aucune idée du fait qu'il y avait d'autres initiatives en cours. Si c'est le cas, ce sont de très bonnes nouvelles. Effectivement, il est important de savoir si le Conseil d'administration en est au courant et si ces initiatives pourraient combler ces mêmes besoins qu'essaie de satisfaire le SSAD.

Or, je ne voudrais pas changer la question, mais je voudrais savoir si, dans le cadre de cet exercice, on pourrait avoir d'autres

initiatives. On a de nouvelles pratiques pour les systèmes qui sont en conformité avec le RGPD. Mais dans la pratique, nous dans l'Union européenne, on a un bon nombre d'exemples.

Les collègues des États membres pourraient mieux vous en informer ; ils sont plus à même de le faire. Mais je le dis pour que vous voyiez ce qui est déjà disponible, même si ce type de solutions qui ont déjà été mises en œuvre sont surtout concentrées sur les initiatives des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement. On ne parle donc pas d'un système centralisé issu de l'initiative des parties prenantes, mais il s'agit d'initiatives associées au SSAD. Donc merci pour cette question.

Ma précision visait à montrer qu'à l'avenir il serait intéressant de parler des pratiques de mise en œuvre qui existent déjà. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Gemma. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Oui, allez-y.

NIGÉRIA :

Mistura, du Nigéria. Bonjour. Je veux revenir sur la question A. Comment le Conseil d'administration de l'ICANN peut-il assurer qu'une évaluation du concept d'un SSAD « léger » puisse se

compléter en temps voulu.

Je pense qu'il faudrait voir qu'est ce dont le GAC a besoin, l'identifier, plutôt que de demander comment le Conseil pourrait le garantir. Si on a des orientations à leur donner, si on a un échéancier, on pourrait bien s'occuper de leur faire savoir, comme ça, ils pourront nous fournir les informations nécessaires. Je ne sais pas si c'était clair. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Mistura. On n'a pas de ligne chronologique ou d'échéancier qui soient clairs. Voilà pourquoi on pose la question. Et les rédacteurs de la question justement hochent de la tête. On n'a pas d'échéancier clair ; voilà pourquoi on pose la question.

Je vois que vous hochez la tête vous-même. Donc, j'espère avoir répondu à la question. Merci.

Et merci Rob d'avoir rajouté tout de suite cette troisième question, qui dit maintenant « Au vu des efforts pour le développement du SSAD à ce jour, le Conseil d'administration a-t-il développé des perspectives générales par rapport à l'utilité générale et/ou à la portée du concept du système ? ».

Le Brésil acquiesce également. Merci Rob.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport au SSAD avant de continuer ? D'accord, on passe à la diapo suivante, s'il vous plait.

Je réessaye. Très bien.

Alors, dans la partie qui porte sur l'exactitude des données d'enregistrement, on a une question qui dit ce qui suit : « L'organisation ICANN a-t-elle demandé et/ou reçu des conseils juridiques par rapport à la question de savoir s'il existe un fondement légal pour que l'organisation ICANN accède aux données d'enregistrement aux fins de la vérification de l'exactitude ? ».

C'est en lien avec ce que prévoit l'ICANN, de contacter les autorités de protection de données pour leur demander des orientations. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Je vois que Nigel lève la main. Est-ce une nouvelle demande ? Non. Merci. En l'absence de demande de prise de parole dans la salle, je pense que la question est confirmée. Nous allons passer à la diapo suivante.

Voici un suivi par rapport au cadre d'intérêt public mondial. Et comme je l'ai dit auparavant, il s'agit d'un cadre qui a été créé par le Conseil d'administration. Et c'est ainsi qu'ils évaluent. C'est une liste de questions qu'ils se posent eux-mêmes pour être sûrs de servir l'intérêt public mondial dans leurs décisions. Ils ont

avancé ce cadre à la communauté, à savoir aux différentes organisations de soutien, aux différents comités consultatifs, au cas où il leur serait utile pour pouvoir orienter également leur discussion.

En tant que contexte, je dirais que le GAC a déjà mené plusieurs discussions dans le cadre de l'ICANN 73. Et il y a eu une plénière de la communauté à ce sujet. On a également discuté de cette question en interne, comme de manière bilatérale avec le Conseil d'administration et d'autres groupes.

Par la suite, le GAC a reconnu l'importance de l'intégration des considérations d'intérêt public mondial à l'élaboration de politiques et à la prise de décision à l'ICANN.

Le GAC a également poursuivi des discussions en interne à propos du concept de l'inclusion pendant ce même temps. Et l'intérêt public mondial était une question d'importance dans le communiqué du GAC de l'ICANN 73, y compris - et je vais citer maintenant du communiqué - « l'exigence de l'inclusion, telle que prévue dans l'acte constitutif, qui devrait être consacrée de manière explicite dans le cadre de l'intérêt public mondial ».

Ce libellé particulier du communiqué a attiré l'intérêt des membres du Conseil d'administration qui ont suggéré qu'il serait intéressant ou utile de préciser ce que le GAC entendait par ce

terme. Je vois que Pär lève la main, donc allez-y. Je vous cède la parole.

PÄR BRUMARK, VICE-PRÉSIDENTE : Oui.

J'ai beaucoup échangé avec le Conseil d'administration de l'ICANN et l'organisation ICANN.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Désolée, Pär, mais on ne vous comprend pas très bien. Je vais vous demander de vous rapprocher du micro.

PÄR BRUMARK, VICE-PRÉSIDENTE : Oui, je vais enlever mon masque en même temps.

C'est vrai que cela n'a jamais été précisé. Ça fait partie des statuts constitutifs, et l'ICANN a déjà dit à plusieurs reprises que la législation nationale est au-dessus des statuts de l'ICANN. Et donc les statuts constitutifs, comme l'acte constitutif de l'ICANN, prévoient clairement l'importance des législations nationales au-dessus des statuts, en ligne avec l'intérêt public.

Par contre, je ne l'ai jamais vu par écrit, ces trouvailles. Donc, ma question pour le Conseil d'administration serait de savoir pourquoi cela n'est pas dit clairement.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Pär, c'est noté. Est-ce que vous voudrez que ce soit un suivi à l'oral pendant la réunion ? Oui, d'accord, donc c'est noté. N'hésitez pas à demander à prendre la parole lorsqu'on en discutera à l'occasion de la réunion bilatérale avec le Conseil d'administration. Je vais essayer de consolider les questions et les réponses reçues et puis les membres du GAC pourront suivre. Mais oui, je vous encourage à prendre la parole pour essayer d'obtenir une réponse. Merci.

On en est toujours au contexte. Passons à la prochaine diapo s'il vous plait. Non, désolée. J'ai vu qu'il y avait d'autres demandes de prise de parole.

Excusez-moi, Kavouss. Allez-y.

IRAN :

Aucun problème, Manal. Je sais que vous êtes occupée.

Bonjour. Je suis moi-même occupé. J'ai deux ordinateurs. L'un pour suivre le GAC, l'autre pour une autre réunion.

Chère Manal, est-ce que vous m'entendez ?

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, très bien, Kavouss, allez-y.

IRAN : Manal, je suis quelqu'un de simple. Faites-moi confiance. Je ne comprends pas pourquoi on parle de l'inclusion dans la question.

La question parle d'inclure beaucoup de gens qui sont différents sur un pied d'égalité. Pourquoi entrer dans ces discussions de ce qu'est l'inclusion. On parle de relier tout un chacun, d'inclure tout un chacun. Cela a été dit. Mais dans l'acte constitutif, l'inclusion est un mot-clé. Pourquoi a-t-on ajouté cette question ? Pourquoi le Conseil nous demande-t-il ce qu'on entend par inclusion ? L'inclusion. Il n'y a qu'une définition de l'inclusion. Tout le monde devrait être traité de manière juste et égale.

Je pense que ça prend trop de temps et je n'en vois pas l'intérêt. Je ne sais pas si vous êtes d'accord.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Kavouss. C'était en fait une information de contexte pour que tout le monde puisse être sur une même longueur d'onde. On n'a pas nécessairement besoin de passer par chaque mot avec le Conseil d'administration. On a ajouté deux questions concrètes à la fin, pour que vous les voyiez. Et on ne va pas tout lire avec le Conseil d'administration ; ça, c'est sûr.

Je pense qu'on pourrait le réduire si on n'est pas intéressé à une

discussion en davantage de profondeur. Mais si j'avais bien compris, le GAC, comme le Conseil d'administration, tenait à en discuter davantage. Donc encore une fois, voilà.

Désolée, je pense que quelqu'un doit fermer son micro.

Nous allons donc continuer à lire le reste des diapositives qui concernent ce même sujet. Ensuite, nous pourrions voir comment nous voulons finaliser cette partie.

Bob, allez-y.

ROBERT HOGGARTH : J'aimerais proposer un petit peu plus d'informations de contexte par rapport à cette question.

Il y a eu des échanges d'e-mails pendant l'ICANN 73. Et si je ne m'abuse, c'est quelque chose qui est venu des discussions avec le Conseil d'administration lorsque nous étions en train de revoir le communiqué du GAC de l'ICANN 73.

Même s'il n'y a pas eu un avis consensuel du GAC dans ce communiqué, le Conseil d'administration a passé en revue de manière très détaillée le document. Et l'ICANN avait identifié cette question comme une question d'intérêt. Et il y a eu donc ce mot d'inclusivité qui a été inclus dans les sujets d'intérêt du GAC. Et il y a eu un certain nombre de membres du GAC qui ont proposé

des points de vue par rapport à cette question. Il y a eu plusieurs commentaires qui ont été envoyés par e-mail. Et il y a eu des discussions en interne également par rapport à une approche que pourrait adopter le comité par rapport à cette question de l'inclusivité.

Les diapos qui vont suivre reflètent un petit peu ces discussions qui ont eu lieu. Vous pouvez les lire aujourd'hui et en discuter demain, ou bien on pourrait en parler entre maintenant et l'ICANN 75. L'idée de ces diapos, c'était de vous offrir la possibilité d'en parler aujourd'hui, mais ce n'est pas obligatoire. Nous avons deux ou trois diapos par rapport à cette question. Et les personnes qui ont participé à ces discussions sont invitées également à en parler pendant cette question, s'ils le souhaitent.

Voilà. Je m'en remets à vous par rapport au fait de vouloir ou non en parler pendant cette séance.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Rob, de ces clarifications. Je vous suggère de lire le reste des diapos concernant cette question, lire les questions, et ensuite voir que pensent les membres du GAC. J'espère que c'est raisonnable pour vous.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante s'il vous plait ?

Donc les membres du GAC croient qu'il est crucial pour la légitimité de l'ICANN que l'organisation permette à toutes les parties prenantes de participer de manière significative à ses processus et d'exprimer leurs besoins et leur intérêt. Seulement en tenant compte de ces besoins et de ces intérêts, l'ICANN peut se réclamer d'agir au nom de l'intérêt public global ou mondial. Donc le concept d'une élaboration de politiques inclusive a plusieurs aspects et inclut des notions comme la diversité, l'ouverture, la participation significative et la réactivité aux différents intérêts. L'inclusivité est plus qu'une porte ouverte. C'est-à-dire ouverte à la participation des bénévoles. Cela doit signifier que toutes les parties prenantes intéressées sont capables de participer, donc sont capables de participer et peuvent participer grâce à un environnement qui leur permet de le faire et qu'ils ont voix au chapitre et un impact sur les résultats du processus.

Il y a un lien vers une référence de l'OCDE.

Dans le cadre des paramètres spécifiques de l'intérêt public mondial de l'ICANN, le concept d'inclusivité devrait être ventilé en une série d'aspects. Et il y a une référence à un point précédent. Et cela peut être mesuré d'une façon ou d'une autre.

Cela devrait être inclus de manière explicite dans le cadre GPI en tant que partie constitutive des éléments contre lesquels un PDP

ou d'autres résultats sont mesurés pour pouvoir garantir qu'ils servent l'intérêt public mondial.

Voilà un petit peu l'explication de ce que le GAC avait voulu dire lorsque l'on avait évoqué le mot inclusivité ; c'est plus qu'une porte ouverte à la participation. Il faut qu'il s'agisse d'une participation significative et éclairée.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ?

Donc, le document de discussion de l'ICANN de juin 2020 sur le cadre d'intérêt public présent un cadre et proposait une longue liste de considérations relatives aux statuts constitutifs de l'ICANN, présentées en tant que questions qui pourraient être appliquées dans le contexte des politiques existantes ou nouvelles qui pourraient être développées.

Parmi ces 18 questions, trois se démarquent comme étant applicables spécifiquement au processus d'élaboration de politiques. Et donc, les questions 8, 9 et 10 sont particulièrement intéressantes pour le GAC.

La question 8, « Est-ce que le processus d'élaboration de politiques utilisera ou a utilisé des processus multipartites ascendants, transparents, ouverts, qui sont menés par le secteur privé, y compris unité constitutive commerciale, société civile, communauté technique, universités, et utilisateurs finaux, tout

en prenant en considération les avis en matière de politiques publiques des gouvernements et des autorités publiques ? Est-ce que ces processus devront chercher les commentaires du public concerné par ces évènements ? »

Et B, « Est-ce qu'ils doivent promouvoir des décisions éclairées basées sur des avis d'experts ? »

Et C, « S'assurer que les entités les plus affectées puissent participer aux processus d'élaboration de politiques ».

Et donc, la neuvième question-

Pardon, le cadre est composé de plusieurs questions. Et donc ces trois questions sur l'écran sont celles qui ont éveillé l'intérêt du GAC.

Question 9, « Est-ce que le processus d'élaboration de politiques cherchera ou a cherché une participation large qui puisse refléter la diversité culturelle, géographique et fonctionnelle de l'Internet à tous les niveaux de l'élaboration de politiques et de la prise de décision pour s'assurer que le processus d'élaboration de politiques multipartite et ascendant est utilisé pour affirmer l'intérêt public mondial, et que ces processus sont responsables et transparents ? »

Et finalement, la question 10. « Est-ce que le processus

d'élaboration de politiques essaiera ou a essayé d'atteindre un équilibre raisonnable entre les intérêts des différentes parties prenantes, tout en évitant des risques de capture ? ».

Pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ?

Très bien. Nous avons ici encore des informations de contexte. Je pense que c'est la dernière diapo contenant des informations de contexte.

Donc, le document d'information, dans la note en bas de page, inclut une déclaration et dit - citation : « En identifiant l'intérêt public qui est servi dans un contexte en particulier, il faut considérer également les individus et les groupes qui ne font pas partie de la conversation afin de soutenir et promouvoir l'inclusion ». Fin de citation.

Il y a une référence ici. Certains membres du GAC ont souligné l'importance de l'impact du résultat du processus de politiques pour qu'il puisse assurer une participation significative des différentes parties prenantes et donc l'inclusivité. Si les parties prenantes ne perçoivent pas leur participation comme ayant un impact ou comment étant organisée de manière significative, ils seront découragés pour participer aux processus qui sont complètement ouverts.

Et à cet égard, la réponse à la dixième question, qui se trouve en

haut, entre parenthèses, « Atteindre un équilibre raisonnable entre les intérêts des différentes parties prenantes, tout en évitant les risques de capture » est très importante.

Donc voilà. Il ne s'agit pas uniquement d'un processus ouvert ; il faut s'assurer que les participants puissent être entendus et que leurs points de vue soient pris en considération. Le processus peut être ouvert, mais il faut s'assurer que les gens puissent participer de manière significative.

Donc, est-ce qu'il y a des questions ? Nous avons deux questions concrètes pour le Conseil d'administration. Nous pouvons bien entendu ne pas lire cette introduction. Elle a été déjà partagée avec les membres du Conseil d'administration. Donc pas besoin de répéter tout cela. Oh non, je vois qu'on ne l'a pas partagée. OK. Merci de me corriger, Rob. Nous n'avons pas partagé donc cette longue introduction avec le Conseil d'administration. C'était pour vous donner des informations de contexte par rapport à cette question.

Nous pouvons peut-être décider de raccourcir un petit peu ces informations de contexte ou les envoyer à l'avance ; je ne sais pas. Vous me direz ce que vous préférez.

Maintenant, nous allons lire les questions.

Première question. Le GAC a noté dans les questions

d'importance pour le GAC, dans la section « Questions d'importance pour le GAC » du communiqué du GAC de l'ICANN 73 que - citation - « Le cadre GPI pourrait être adapté et appliqué par tous les AC/SO dans leur travail, et notamment par exemple à travers le processus d'élaboration et d'approbation de recommandations de politiques, de décision et de commentaires publics.

La question est la suivante. Comment le Conseil d'administration envisage-t-il de faire progresser les discussions avec les différents AC/SO par rapport à des moyens pour prendre en considération l'intérêt public mondial dans leur travail et le résultat de leur travail.

Et deuxième question. En outre, le GAC a noté que l'application initiale du GPI à l'ODA SSAD apparaît comme ayant été limitée. Quelles sont les mesures que le Conseil d'administration pourrait prendre pour s'assurer que les inquiétudes en matière d'intérêt public ne soient pas uniquement considérées, mais aussi prises en compte de manière efficace.

Je vais m'arrêter là pour voir s'il y a des demandes de prise de parole, des commentaires, des remarques.

Oui, l'Indonésie. Ashwin, allez-y.

INDONÉSIE : Oui, merci. Je me demandais, par rapport à la question bilatérale GAC-Conseil d'administration, s'il y aurait une déclaration d'un pays ou d'un groupe de pays. Et dans ce cas, comment la réunion pourrait-elle permettre à ce que ce type de déclaration soit formulé. Il pourrait ne pas s'agir d'une déclaration qui soit rédigée à l'avance. Ça pourrait être tout simplement des informations qui soient adressées à l'attention des participants de la réunion.

Je sais que ça a été fait par le passé. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Ashwin. Donc, votre question est à propos du cas où un membre du GAC souhaiterait faire une déclaration pendant la réunion.

INDONÉDIE : Oui, mais sans qu'elle soit préparée à l'avance. Vous voyez ? Ça pourrait être une demande sur le cout du membre ou du groupe de membres, même.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : S'il y avait un gouvernement souhaitant lire une déclaration, bien sûr, il ne devrait pas s'attendre à recevoir une réponse.

INDONÉSIE : Oui c'est compris.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Eh ben, on se prépare pour la séance, en ce moment. Donc s'il s'agit d'une déclaration qui n'est pas préparée, elle ne sera bien évidemment pas soutenue par le GAC.

Et j'imagine que le Conseil d'administration n'y répondra pas non plus.

Est-ce qu'on parle d'un cas concret ? Y a-t-il quelqu'un qui souhaiterait formuler une déclaration pendant la réunion ou est-ce une question générale ?

INDONÉSIE : Non, je me posais la question juste pour savoir si ce type d'intervention qui n'est pas préparée peut quand même être formulé pendant la réunion.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : D'accord. Merci, je crois que Jorge lève la main. Allez-y. Est-ce à propos du même sujet ?

SUISSE : Oui, c'est pour répondre à la question.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : D'accord. Désolée, Jorge, donc j'essaierai de répondre moi-même d'abord.

C'est une même question ; on peut en discuter. Je ne pense pas que l'on a limité cela pendant la réunion. Mais en général, le Conseil d'administration apprécie qu'on leur avance ce dont on prévoit de discuter pendant la réunion.

Mais comme je le dis, si un gouvernement demande à prendre la parole et intervient, je ne peux pas empêcher qui que ce soit de le faire. Par contre, il n'est pas à prévoir que le GAC soutienne une telle déclaration ; il s'agit d'une déclaration individuelle.

Et il n'est pas à prévoir non plus que le Conseil d'administration ait à y répondre si ce n'était pas préparé.

Il serait probablement mieux de le faire par écrit, et pas nécessairement pendant la réunion bilatérale. De toute façon, vous avez soulevé la question. Donc je pense qu'on peut en discuter et essayer de trouver une voie à suivre.

Finn, est-ce à propos du même sujet ? Allez-y.

DANEMARK :

Oui. Bonjour, Manal, et bonjour à tous. Finn au micro.

Je pense que cette séance devrait être mise à profit pour pouvoir échanger avec le Conseil d'administration, pour avoir un dialogue. Et pour ne pas prendre trop de temps sur des sujets qui pourraient, en fait, faire l'objet de déclaration, mais ne nous aideraient point à avancer. Donc si un membre du GAC ou un observateur souhaiterait formuler une déclaration, je pense qu'il serait bien plus productif de le faire par écrit, et sans aucun doute cela ferait nos vies plus faciles. On peut donc voir la déclaration et voir quelle est notre position là-dessus.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Finn. Oui. Pour moi, c'est tout à fait raisonnable.

Comme je le disais, c'est toujours mieux de le faire par écrit. C'est ce qu'on préfère. Merci. Jorge, désolée de vous avoir fait attendre, allez-y.

SUISSE :

Merci, Manal. Cancio de la Suisse, pour les registres.

J'avais l'intention de faire un commentaire sur la diapo précédente plutôt.

Il y a beaucoup de contenu par rapport à l'inclusion, mais en

même temps, je ne suis pas sûr que ce soit prêt à être partagé avec le Conseil d'administration dans ce format. Peut-être que, dans les questions du GAC, on pourrait inclure, sous la forme d'un message, le fait que nous avons suivi les discussions à ce sujet.

Et puis, on pourrait peut-être souligner deux ou trois éléments, mais à un très haut niveau. Je ne sais pas si Rob pourrait essayer de le faire pour essayer de transmettre justement que pour nous l'inclusion est quelque chose qui dépasse l'ouverture, mais qui inclut la participation utile qui ait un impact sur les résultats et que nous espérons pouvoir continuer à avancer dans nos discussions avec le Conseil d'administration ou avec notre analyse future de l'intérêt public mondial tel qu'il sera appliqué au SubPro et à son ODP. Mais bien sûr, sans entrer dans ces détails. On pourrait juste dire qu'à l'avenir, on espère pouvoir poursuivre ces discussions avec eux parce que ce sont des discussions de grand intérêt pour nous.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Jorge, très logique ce que vous dites.

J'étais moi-même d'avis qu'il fallait que l'on raccourcisse la partie introductive. Je trouvais qu'il était intéressant et utile pour les collègues du GAC ici, mais pas nécessaire pour les bilatérales. Et donc on peut sans aucun doute raccourcir

l'introduction. Je pense qu'une diapo suffirait largement. Et puis on pourrait passer aux questions. On pourrait reprendre après ce que vous avez dit, Jorge. Et je pense que ça répondrait également au commentaire de Kavouss.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Plus d'intervention dans la partie de l'intérêt public mondial GPI ?

Pardon, Velimira. Allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci, Manal. Je suis d'accord avec Jorge sur le fait qu'il y a trop d'information pour le Conseil d'administration. Mais, cependant, je vois qu'il y a un bon nombre de collègues du GAC qui ont participé à la rédaction de ce point de vue par rapport à ce que devrait donner l'inclusion au sein de l'ICANN.

Donc je m'adresse à Rob ici. Je pense qu'il y aurait probablement une possibilité pour faire en sorte que cette petite analyse soit fournie et transmise aux membres du Conseil d'administration qui travaillent sur l'intérêt public mondial.

Ce n'est pas forcément notre cas en tant que Commission européenne. Mais il y a des membres du GAC pour qui il s'agit d'un sujet très important et qui ont trouvé que l'inclusion n'était pas toujours présente ici. Donc, pour les collègues qui travaillent, je

voulais soulever cela pour que ce soit pris en considération. Je ne sais pas s'il y a un autre moyen pour communiquer pas nécessairement avec tous les membres du Conseil d'administration, mais avec ceux qui font partie du travail au sujet de l'intérêt public mondial.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Velimira. Allez-y, Rob.

ROBERT HOGGARTH : Merci, Manal. Oui, j'apprécie les commentaires des responsables thématiques à ce sujet. Le personnel peut sans aucun problème essayer de reprendre ce texte un peu plus long pour essayer de le partager dans d'autres contextes, comme Velimira le suggérait peut-être, directement auprès des membres du Conseil d'administration qui en sont responsables, tels qu'Avri Doria et d'autres.

Mais du point de vue du processus, le GAC peut continuer à y travailler avec les responsables thématiques, et dès que vous serez à l'aise avec le résultat du travail, on pourrait le partager avec la liste complète du GAC, comme on l'a fait par le passé, pour que tous les membres puissent le voir.

Jorge l'a dit, on n'est pas à ce point-là en ce moment parce qu'on

n'a pas passé par l'étape de conception opérationnelle et toutes les procédures préalables. Donc, du point de vue du processus, je pense que les suggestions qui ont été apportées sont très raisonnables.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Rob. Donc une fois qu'on sera

tous à l'aise par rapport au texte et au libellé, on pourra le faire circuler auprès du Conseil d'administration ou des membres pertinents du Conseil d'administration, parce qu'on a une voie de communication fluide avec eux si je me permets de le dire.

Je pense qu'on peut maintenant passer à la diapo finale dans les dernières minutes. Oui, Rob. Allez-y.

ROBERT HOGGARTH :

Manal, une précision de plus pour comprendre.

Alors, quels sont les ordres que je reçois de vous pour après cette réunion ?

Donc les diapos 8 et 9 devraient être reformulées pour refléter ce que disait Jorge par rapport au fait que le GAC espère pouvoir poursuivre les discussions à ce sujet avec le Conseil d'administration, si j'ai bien compris ? Vous me direz plus tard aujourd'hui ou demain si vous voudriez que l'on reflète sur les

diapos qu'il pourrait y avoir d'autres discussions à ce propos.
Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Rob. Passons donc à la diapo suivante.

On parle ici des opportunités d'information futures pour le GAC.

Le Conseil d'administration et le GAC ont avancé considérablement au cours des dernières années au niveau de la collaboration et des interactions. Il y a des opportunités qui apparaissent pour pouvoir renforcer ces progrès. Par exemple, la prochaine série de nouveaux gTLD. Et le GAC a joué un rôle de grande importance dans l'élaboration du Guide de candidature pour la première série des nouveaux gTLD.

Là, on présente la collaboration entre le GAC et l'organisation ICANN qui nous a fourni les informations nécessaires, mais qui nous a également permis de mettre au courant les différents collègues du GAC sur les différents sujets, en particulier dans la prochaine série de nouveaux gTLD, dans le cadre de laquelle le GAC a joué un rôle d'importance dans la première série. Et on approche de la deuxième série et nous avons besoin de pouvoir préparer tous les membres du GAC pour pouvoir participer.

Le GAC joue un rôle d'importance au niveau de l'élaboration de

politiques et des discussions à propos de la prochaine série, et le Conseil d'administration s'intéresse à une participation efficace continue. Aider à préparer les nouveaux membres du GAC pour la prochaine série [inaudible] plus. Je les ai déjà abordés, parce que j'en parlais sans lire. Discussion du partage du document de l'organisation ICANN, qui récapitulait la manière de considérer l'avis du GAC dans le cadre de la première série de nouveaux gTLD et considérer des méthodes pour des dialogues futurs entre le Conseil d'administration et le GAC à ce sujet. Par exemple, des webinaires spécifiques sur différents sujets et des séances d'information.

L'org peut partager des informations avec le GAC. On pourrait parler de la manière dont l'avis du GAC a été examiné et intégré dans le cadre de la première série, pour que tout le monde puisse être mis au courant.

Et on a vu hier, très clairement, qu'il y avait une demande à ce que l'on puisse continuer à organiser des webinaires informatifs et des séances d'information par rapport à la série précédente pour pouvoir tirer les leçons qu'il y a intérêt de la série précédente et afin de ne pas devoir recommencer à zéro. Ce sera une réunion pour échanger avec le Conseil d'administration dans cette partie. Il n'y a pas de questions à ce propos. Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des questions.

Je ne vois plus de demande de prise de parole. Et on est pile à l'heure de conclusion de cette séance.

Je vous remercie tous de votre participation active. Je vais regarder l'emploi du temps.

On a une pause d'une demi-heure maintenant, et puis après la pause, il y aura la séance plénière de la communauté, le suivi sur 5 ans de qui définit les priorités de l'ICANN.

Le GAC a dirigé la séance il y a quelques années et on a eu l'aide de Nigel Hickson au nom du GAC pour pouvoir organiser la [inaudible] cette fois-ci. Donc, assurez-vous que vous participez.

On se revoit ici, dans la salle du GAC. Et c'est à 11 h 15 UTC, à 13 h 15 heure locale, pour discuter du WHOIS et de la protection des données. Au revoir après la séance. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

